



La Justice dans ses territoires

L'actu de la nouvelle organisation territoriale

lettre d'information n°9 – 19 septembre 2019

La phase de consultation : étape 2

Près de cinq mois après son lancement en avril dernier, la consultation voulue par la garde des sceaux entre dans une deuxième phase, celle de la remontée des premiers projets de nouvelle organisation. Par une [note du directeur du cabinet](#) du 12 septembre, les chefs de cour ont été invités à transmettre, avant le 15 octobre, leurs projets ou, à défaut, un état des consultations initiées.

Dans la continuité de l'accompagnement proposé par l'Inspection générale de la justice et la direction des services judiciaires, dans le cadre notamment des déplacements au sein des cours, les projets transmis pourront ainsi faire l'objet, par la task force constituée à cet effet, d'une analyse de faisabilité juridique et opérationnelle à partir des impacts entre autres RH, informatiques et immobiliers que les chefs de cour auront pu identifier.

En possession de cette analyse, les chefs de cour et de juridiction pourront ainsi entreprendre la dernière phase de la consultation au sein, en particulier, des conseils de juridiction.



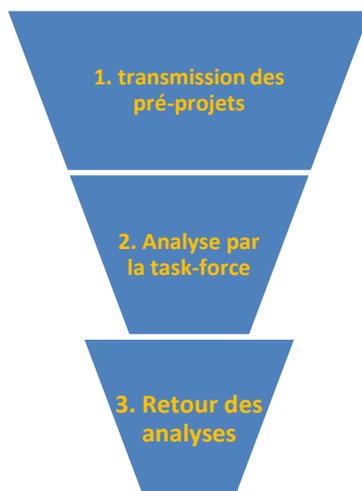
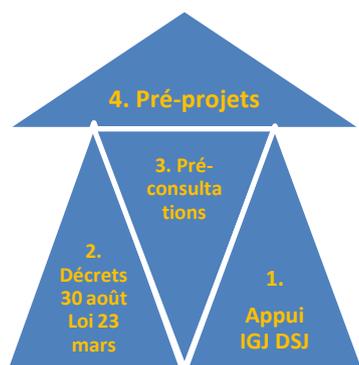
15 octobre

**UN POINT D'ENTREE UNIQUE A
DISPOSITION DES CHEFS DE COUR
appui-reorg@justice.gouv.fr**

étape 1

étape 2

étape 3



Des outils pour mieux comprendre les territoires, Suite

Une collaboration inédite avec le Commissariat général à l'égalité des territoires – Les juridictions intègrent l'Observatoire des territoires



Interview de Hugo Bevort, Directeur des stratégies territoriales

En quoi consiste l'observatoire des territoires ? Que peut-il apporter à la réflexion engagée ?

Organisé en réseau et animé par le CGET, l'Observatoire des territoires constitue le lieu de synthèse et de mise en perspective des informations, de plus en plus nombreuses, qui sont produites sur les territoires par les services de l'État, les collectivités territoriales et les organismes d'étude et de recherche. Il produit des analyses et des outils cartographiques, résultats d'un travail réalisé dans un cadre interministériel, qui visent à partager et mutualiser les connaissances et les enjeux des politiques publiques de cohésion et d'aménagement des territoires. Son statut et son organisation (son conseil d'orientation très collégial est placé sous la présidence de Pierre Mirabaud) garantissent l'objectivité des informations. J'aime insister sur l'outil de cartographie interactive qui permet de proposer plus de 500 indicateurs sur une vingtaine de maillages différents dont désormais le maillage judiciaire. Tous les indicateurs ne sont pas disponibles à tous les niveaux : le PIB n'a pas grand sens à un niveau infra régional par exemple. Cela permet, sur un grand nombre de données, d'avoir un portrait de son territoire (Quel profil de population habite mon territoire, quels emplois se développent, quels services sont présents ...) et de pouvoir, grâce à une carte, le comparer aux territoires équivalents.



La mise en œuvre de la LPJ suppose une nouvelle approche par les acteurs de la justice de « leurs » territoires. Quel regard portez-vous sur la démarche engagée ?

L'analyse territoriale est l'ADN de l'Observatoire et plus largement du CGET et nous essayons de convaincre depuis longtemps de l'intérêt d'une approche territoriale de nombreux enjeux qui se posent à la France. Le vieillissement de la population a, par exemple, un effet très différent sur les territoires du littoral méditerranéen ou dans le périurbain des grandes villes. L'aborder globalement cache les problèmes spécifiques de ces différents types de communes. Nous regardons donc très favorablement les acteurs publics qui développent ce style d'approche.

Le maillage judiciaire a-t-il nécessité d'être abordé de manière spécifique ?

L'Observatoire des territoires a depuis longtemps l'habitude des zonages administratifs (communes, arrondissements, départements ...) et des zonages d'étude comme le zonage en aires urbaines ou les bassins de vie. Nous souhaitons compléter cette offre avec des zonages utilisés par de grands services comme les Académies pour le ministère de l'Éducation ou les périmètres des tribunaux pour le ministère de la Justice. Comme tout zonage, cela requiert un suivi attentif des modifications notamment dans le contexte d'une fusion toujours vive des communes.



Parmi les services proposés :

Trois niveaux de recherche spécifiques aux juridictions (CA, TGI, TI).

Plusieurs dizaines d'indicateurs issus du recensement de la population, répertoriés sous les thématiques : démographie, emploi, diplôme et formation, mobilités, logement.

Un indicateur portant plus spécifiquement sur la couverture numérique des territoires.

Des portraits de territoire comportant un diagnostic général du territoire de son choix.

La possibilité de comparer visuellement des territoires et de superposer plusieurs indicateurs et zonages.

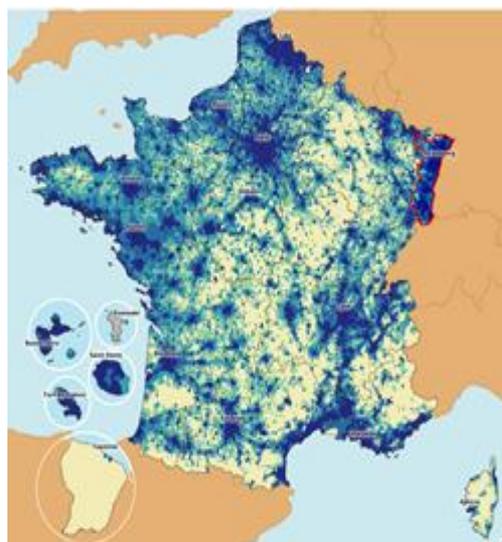
La faculté de cartographier ses propres données.

La possibilité enfin d'exporter sous différents formats les données et les cartographies ainsi produites.

Quelques exemples de cartographie :

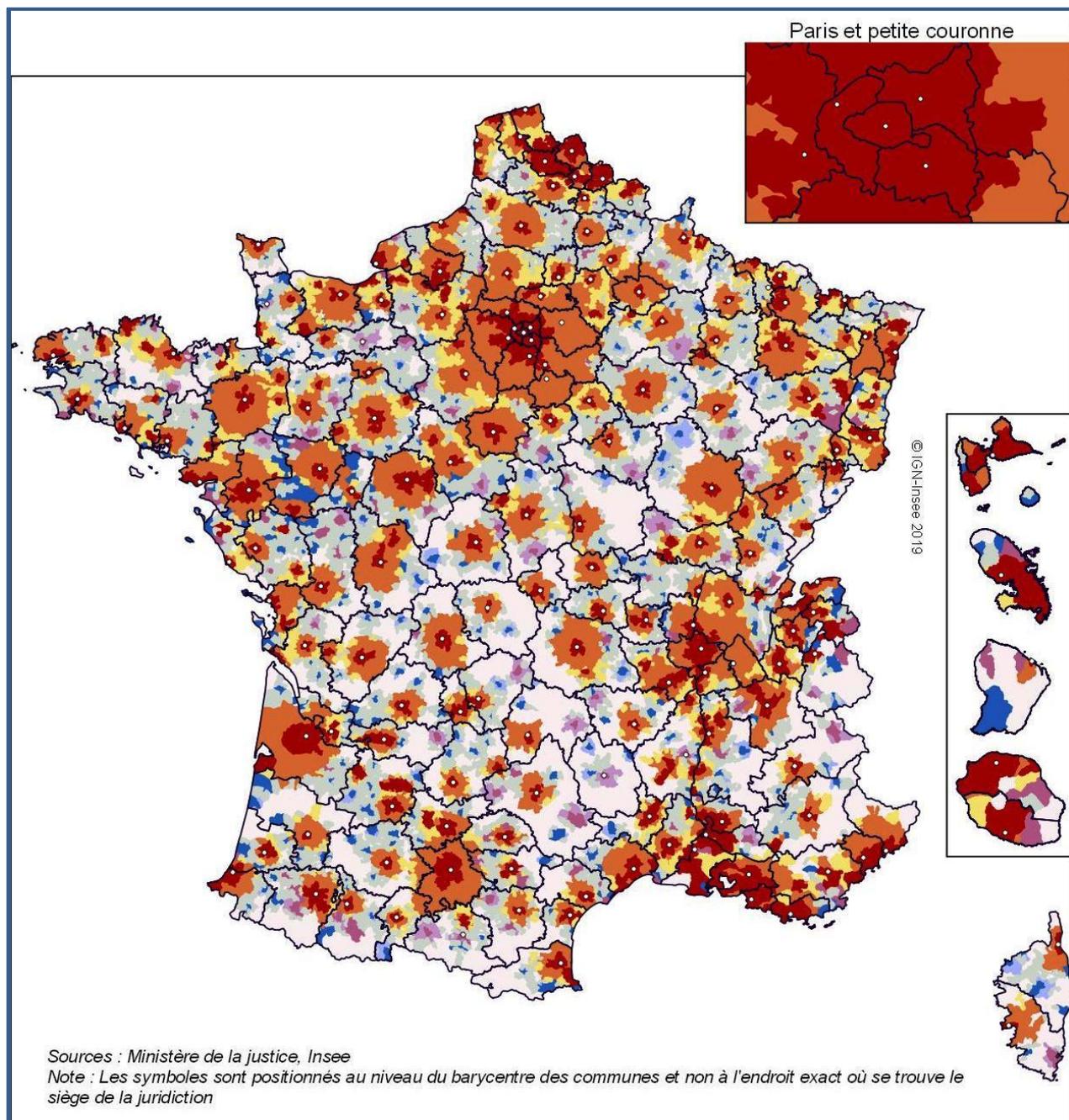
(Cliquer sur les liens)

- Taux d'évolution annuel de la population (niveau TGI)
- Part des 75 ans et plus (niveau TI)
- Part des familles monoparentales (niveau TI)
- Part des étrangers dans la population (niveau TGI)
- Part des déplacements domicile-travail en voiture (niveau TI)
- Part des déplacements domicile-travail en transports en commun (niveau TI)
- Part des logements vacants (niveau TI)
- Part de la surface couverte en 4G (niveau TI)



En cas de difficulté à afficher les liens avec le site du CGET, copier l'adresse URL du lien et la coller dans le navigateur Mozilla Firefox

Des outils pour mieux comprendre les territoires – Suite
Collaboration avec l'INSEE – Suite
Les aires urbaines appliquées au maillage des tribunaux judiciaires



Espace des grandes aires urbaines

Grandes aires urbaines

- grands pôles
- couronnes des grands pôles
- communes multipolarisées des grandes aires urbaines

Espace des autres aires

Aires moyennes

- pôles moyens
- couronnes des pôles moyens

Petites aires

- petits pôles
- couronnes des petits pôles

Pour plus de détails : [ICI](#)



La boîte à articles

Spécialisations

[art. L.211-9-3 coj](#)

[art. R.211-4 coj](#)

Ajouts de compétences

[art. L.212-8 coj](#)

[art. R.212-19-3 coj](#)

[art. D.212-19-2 coj](#)

Conseil de juridiction

[art. L.211-9-3 II coj](#)

[art. L.212-8 coj](#)

[art. R.212-64 II coj](#)

[art. R.312-85 II coj](#)

Procureur chef de file

[art. 39-4 cpp](#)

Juges d'instruction

[art. 52-1 cpp](#)

Juges de l'application des peines

[art. 712-2 cpp](#)

Au JO du jour !

[Ordonnance n°2019-964 du 18 septembre 2019](#)

[Rapport au Président de la République](#)

[Décret n°2019-965 du 18 septembre 2019](#)

[Décret n°2019-966 du 18 septembre 2019](#)

Question / Réponse

Quelle référence aux cantons ? [fiche-navette 08](#)

Les parlementaires peuvent-ils être invités aux conseils de juridiction ? [fiche-navette 09](#)

L'actualité dans les territoires

Cliquer sur les images



Aix-en-Provence



Nancy



L'actualité sur twitter

 @ppcaRennes

Loi programme [#justice](#) et [#tribunalJudiciaire](#) Les chefs de cour ont réuni pour 1 point d'étape de la réflexion les 18 chefs de juridiction de [#CaRennes](#) avec les 2 hauts représentants des services judiciaires et de l'inspection [@justice_gouv](#)



 **PP Cour Appel RENNES** 
@ppcaRennes

Contenu des contentieux pouvant être confiés aux chambres de proximité, spécialisation départementale éventuelle: les analystes convergent sur la nécessité de revitaliser certains lieux de justice de centre [#Bretagne](#), et de se rapprocher des justiciables



 **PP Cour Appel RENNES** 
@ppcaRennes

Demande des chefs de cour de poursuivre la concertation au plan local et départemental et souhait de disposer fin septembre d'1 avant projet par département. Un [#CTSD](#) CPE sera organisé courant octobre sur ce point d'étape puis les conseils de juridiction seront réunis pour avis

